



Tunis, le 11 Juin 2018

**A Monsieur le Président de l'Institut
Tunisien de Réhabilitation des
Survivants de la Torture I.T.R.S.T**

OBJET : Rapport général de commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes de l'**Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture I.T.R.S.T** au titre de l'exercice 2017, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-après notre Rapport Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

A&B Audit Advisory for Business
Mehdi ABDELGHANI



SOMMAIRE

I. Rapport du Commissaire Aux Comptes	03
II. Etats financiers	10
III Notes aux états financiers	15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES



Tunis, le 11 Juin 2018

**A Monsieur le Président de l'Institut
Tunisien de Réhabilitation des
Survivants de la Torture I.T.R.S.T**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 Janvier 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture I.T.R.S.T, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture I.T.R.S.T au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. Ces états financiers font ressortir des fonds propres positifs de 60.701 Dinars, y compris un résultat de l'exercice déficitaire de 89.856 Dinars

Fondements de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'applique à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserves

Responsabilité de direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Bureau Exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la gérance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles :

- 1- Conformément aux dispositions de l'Article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2017, qui sont les suivants :
 - Le registre des membres ;
 - Le registre des délibérations des organes de direction de l'association ;
 - Le registre des activités et des projets ;
 - Le registre des dons.
- 2- Conformément aux dispositions de l'Article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant organisation des associations, toutes les transactions financières de recettes ou de dépenses de l'Institut Tunisien de réhabilitation des Survivants de la Torture I.T.R.S.T sont effectuées par virements ou chèques bancaires chaque fois que leur valeur dépasse Cinq Cent (500) Dinars.
- 3- Conformément aux dispositions de l'Article 41 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Tunisien de réhabilitation des Survivants de la Torture I.T.R.S.T a procédé à la publication des données relatives aux aides, dons, et donations d'origine étrangère.

A&B Audit Advisory for Business

Mehdi ABDELGHANI

ETATS FINANCIERS

BILAN			
Montants exprimés en Dinars (arrondis)			
ACTIFS	Notes	Au 31 décembre	
		2017	2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		5 618	5 114
Moins : amortissements		-3 785	-2 037
	III.1	1 833	3 077
Immobilisations corporelles		64 717	47 816
Moins : amortissement		-24 845	-13 414
	III.1	39 872	34 402
Immobilisations financières		5 000	5 000
Moins : provisions			
	III.2	5 000	5 000
Total des actifs immobilisés		46 705	42 479
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		46 705	42 480
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Moins : provisions		0	0
		0	0
Clients et comptes rattachés		0	0
Moins : provisions		0	0
		0	0
Autres actifs courants	III.3	197	3 415
Liquidités et équivalents de liquidités	III.4	100 638	192 358
Total des actifs courants		100 835	195 773
Total des Actifs		147 540	238 252

BILAN			
Montants exprimés en Dinars (arrondis)			
FONDS PROPRES ET PASSIFS	Notes	Au 31 décembre	
		2017	2016
FONDS PROPRES			
Fonds propres nets		145 855	31 604
Résultats reportés		0	0
Subvention d'investissement		4 702	9 592
Total des fonds propres avant résultat de l'exercice		150 557	41 196
Résultat de l'exercice		-89 856	114 252
Total des fonds propres avant affectation	III.5	60 701	155 448
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		0	0
Provisions pour risques et charges		0	0
Total des passifs non courants		0	0
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.6	21 366	15 690
Autres passifs courants	III.7	65 473	67 114
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Total des passifs courants		86 839	82 804
Total des passifs		86 839	82 804
Total des fonds propres et des passifs		147 540	238 252

Etat de Résultat			
Montants exprimés en Dinars (arrondis)			
	Notes	2017	2016
Produits d'exploitation			
Dons	IV.1	400 882	458 201
Cotisations		570	0
Autres produits d'exploitation	IV.2	4 890	5 163
Total produits d'exploitation		406 342	463 364
Charges d'exploitation			
Achats d'approvisionnements consommés		7 751	5 934
Charges de personnel	IV.3	180 694	151 597
Dotations aux amortissements et aux provisions		13 180	10 000
Autres charges d'exploitations	IV.4	291 890	180 856
Total charges d'exploitation		493 515	348 387
RESULTAT D'EXPLOITATION		-87 173	114 977
Charges financières nettes		2 691	35
Produits de placement		0	0
Autres gains ordinaires		10	25
Autres pertes ordinaires		2	715
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-89 856	114 252
Impôt sur les bénéfices		0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-89 856	114 252
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-89 856	114 252

Etat de Flux de Trésorerie		
Montants exprimés en Dinars (arrondis)		
	Au 31 décembre	
	2017	2016
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	-89 856	114 252
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	13 180	10 000
QP des subventions inscrites au résultat	-4 890	-5 163
Variation des :		
- Stock	0	0
- Créances	0	0
- Autres actifs	3 218	-3 403
- Fournisseurs et autres dettes	5 676	-14 650
- Autres passifs courants	-1 642	53 820
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-74 314	154 857
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissements		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.	-17 405	-26 313
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement	-17 405	-26 313
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant des emprunts		
Remboursement d'emprunts		
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	0	0
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variations de trésorerie et équivalents de liquidités	-91 720	128 544
Trésorerie au début de l'exercice	192 358	63 814
Trésorerie à la fin de l'exercice	100 638	192 358

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de l'Association

L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture I.T.R.S.T a été créé en juillet 2014 (Jort n°90 du 29 juillet 2014). Ses objectifs consistent en :

- La réhabilitation des survivants de la torture pour qu'ils jouissent de leurs droits à la santé et à la dignité ;
- La facilitation de la réinsertion des survivants de la torture ;
- L'offre de services de soins multidisciplinaires ;
- La formation et le renforcement des compétences des professionnels de la santé en matière de prise en charge des survivants de la torture ;
- La sensibilisation des survivants de la torture, des professionnels de la santé et de l'opinion publique sur l'importance de la réhabilitation ;
- Le développement des activités de recherches et l'amélioration des techniques et des protocoles de soins ;
- La contribution à la lutte contre la pratique de la torture et les mauvais traitements.

L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture I.T.R.S.T est régie par les dispositions du Décret-Loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

Le Bureau exécutif de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Ahmed BANASR
- Secrétaire Général : M. Sami OUANES
- Trésorier : Mme. Rym Ridha HAFFANI
- Membre : Mme. Nadia KAFFEL

Le Directeur Exécutif de l'association est M. Malek LAKHOUA

II. Bases de mesures et principes comptables

Les états financiers de L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture I.T.R.S.T arrêtés au 31 Décembre 2017 ont été élaborés conformément au Système Comptable des Entreprises prévu par la Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996. Ces états financiers sont composés d'un bilan, d'un état de résultat, d'un état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'I.T.R.S.T pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 sont les suivants :

II.1. Les valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte à leur coût d'acquisition augmenté éventuellement des frais se rapportant directement à l'acquisition ou à la mise en service.

Le montant amortissable de chaque bien est déterminé après déduction de la valeur résiduelle à l'issue de sa période probable d'utilisation.

Les durées probables d'utilisation des immobilisations les plus significatives sont les suivantes :

❖ Logiciels	3 ans
❖ Agencement Aménagements et installations	10 ans
❖ Equipement de bureau	5 ans
❖ Matériel informatique	3 ans

II.2. Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement sont celles destinées à rendre l'association acquéreuse d'actifs immobilisés corporels et incorporels. Celles relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Elles sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement

II.3. Unité monétaire :

Les comptes de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture I.T.R.S.T sont arrêtés et présentés en Dinar Tunisien.

II.4. Continuité d'exploitation :

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation. En effet, l'association poursuit normalement ses activités dans un avenir prévisible et elle n'a ni l'intention, ni l'obligation de mettre fin à ses activités ou de réduire sensiblement leur étendue.

III. Les notes au bilan

III.1. Les immobilisations corporelles et incorporelles :

Au 31 Décembre 2017, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 1.833 Dinars contre 3.078 Dinars au 31 décembre 2016.

En Dinars	2017	2016
Logiciel	3 356	2 851
Site Web	2 263	2 263
Moins : amortissements	-3 785	-2 037
Immobilisations incorporelles	1 833	3 077

Quant aux immobilisations corporelles, elles sont passées de 34.402 Dinars au 31 décembre 2016 à 39.872 Dinars au 31 décembre 2017. Elles sont détaillées comme suit :

En Dinars	2017	2016
Agencements, Aménagements et installation	22 164	16 414
Equipements de bureau	23 898	16 390
Matériel informatique	11 595	9 919
Autres immobilisations corporelles	7 060	5 093
Moins : amortissements	-24 845	-13 414
Immobilisations corporelles	39 872	34 402

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles est le suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2017

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENT				V.C.N AU 31/12/2017
	Au 31/12 /2016	Acquisitions 2017	Cessions 2017	Au 31/12/2017	Antérieur	Dotation 2017	Amt. Cession	Amt. Cumulés	
Immobilisations Incorporelles									
Site Web	2 263			2 263	758	754		1 513	751
Logiciel	2 851	504	-	3 355	1 278	994	-	2 273	1 082
S/TOTAL	5 114	504	-	5 618	2 037	1 748	-	3 785	1 833
Immobilisations Corporelles									
Agencements, Aménagements et installation	16 414	5 750	-	22 164	744	2 007	-	2 751	19 416
Equipements de bureau	16 390	7 507	-	23 898	5 887	3 852	-	9 739	14 158
Matériel informatique	9 919	1 676	-	11 595	5 538	3 224	-	8 762	2 833
Autres immobilisations corporelles	5 093	1 967	-	7 060	1 245	2 349	-	3 594	3 465
S/TOTAL	47 816	16 900	-	64 717	13 414	11 432	-	24 845	39 872
TOTAL GENERAL	52 930	17 405	-	70 335	15 451	13 180	-	28 630	41 705

III.2. Les immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées au terme de l'exercice 2017 à 5.000 Dinars contre ce même solde au terme de l'exercice précédent. Elles correspondent à la caution sur loyer versée en 2014.

III.3. Les autres actifs courants :

Les autres actifs courants se portent à 197 Dinars au 31 décembre 2017 contre 3.415 Dinars au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

En Dinars	2017	2016
Charges constatées d'avances	197	109
Fournisseurs avances et acomptes	0	3 306
Autres actifs courants	197	3 415

III.4. Liquidités et équivalent de liquidité :

Le détail des liquidités et équivalent de liquidités pour les exercices 2016 et 2017 sont les suivants :

En Dinars	2017	2016
Banque ATB Dingity	28 677	127 033
Banque ATB SRT	2 124	42 302
Banque ATB UNVF	69 553	22 646
Caisse	284	377
Liquidités et équivalents de liquidités	100 638	192 358

III.5. Les fonds propres :

Les fonds propres présentent, à la clôture de l'exercice 2017, un solde de 60.701 Dinars contre 155.449 Dinars au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

En Dinars	2017	2016	Variation
Fonds propres nets (1)	145 855	31 604	114 251
Subvention d'investissement (2)	4 702	9 592	-4 890
Total des fonds propres avant résultat de l'exercice	150 557	41 196	109 361
Résultat de l'exercice	-89 856	114 252	-204 108
Total des capitaux propres avant affectation	60 701	155 448	-94 747

III.5.1. Fonds propres nets :

Les fonds propres nets correspondent aux résultats en instance d'affectation et d'approbation et qui se rattachent aux exercices 2014, 2015 et 2016 et qui consistent respectivement en un déficit de 2.723 Dinars, un excédent de 34.327 Dinars et un excédent de 114.253 Dinars.

III.5.2. Subvention d'investissement :

La variation négative de 4.890 Dinars par rapport à l'exercice précédent correspond à la quote-part de la subvention qui a été rapportée au résultat de l'exercice 2017.

III.6. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs s'élèvent à 21.366 Dinars au 31 décembre 2017 contre 15.690 Dinars au 31 décembre 2017.

III.7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2017, le solde des autres passifs courants s'élève à 65.473 Dinars. Il se présente comme suit :

En Dinars	2017	2016
Charges à payer	11 950	7 136
Cotisations CNSS à payer	10 911	9 040
Créditeurs divers (UNVF)	29 802	0
Etat impôts et taxes à payer	12 809	8 603
Produits constatés d'avance	0	42 335
Autres passifs courants	65 473	67 114

IV. Les notes au résultat

IV.1. Les dons :

Le solde net de cette rubrique est de 400.882 Dinars au 31 décembre 2017 contre 458.201 Dinars au 31 décembre 2016. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En Dinars	2017	2016
Dons reçus de l'Institut DIGNITY	200 768	376 453
Dons reçus de l'UNVF	157 780	81 748
Dons reçus de SRT	42 334	
Dons	400 882	458 201

IV.2. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation présentent un solde de 4.890 Dinars au 31 décembre 2017. Ils sont relatifs à la quote-part de la subvention d'investissement inscrite au résultat.

IV.3. Les charges de personnel :

Au 31 décembre 2017, les charges de personnel s'élèvent à 180.694 Dinars contre 151.597 Dinars au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

En Dinars	2017	2016
Salaires bruts	154 479	129 603
Charges patronales	26 215	21 994
Charges de personnel	180 694	151 597

IV.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation présentent un solde de 291.891 Dinars au 31 décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

En Dinars	2017	2016
Honoraires	93 939	47 479
Transport déplacement et hébergement	82 290	32 417
Location	37 522	36 615
Formation	26 874	897
Frais de publication	26 762	37 962
Impôts et taxes	2 313	1 787
Entretien et réparation	1 448	7 059
Autres	20 742	16 640
Autres charges d'exploitation	291 890	180 856